

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E 2 0 SEP. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE ARRIVÉE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :  
Afférents au conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19  
Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 10/09/2024  
Date d'affichage : 19/09/2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER, M. Didier LANGEARD en faveur de Mme Véronique CAREL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

**OBJET : Participation aux frais de fonctionnement des écoles : demande de remise gracieuse commune de Le Planquay**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, par délibération en date du 23 novembre 2021, la commune de Thiberville et la commune de le PLANQUAY ont conclu une convention pour l'organisation scolaire sur les communes de Thiberville- LE PLANQUAY.

Cette convention prévoit le versement par LE PLANQUAY d'une participation aux frais de fonctionnement de 1 200€ / élève de maternelle et de 500€ / élève de primaire.

Trois enfants de le PLANQUAY ont été scolarisés au titre de l'année scolaire 2023-2024 : 1 enfant en maternelle et 2 enfants en primaire

Considérant les difficultés budgétaires qui pèsent sur les petites communes et vu le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, la commune de le PLANQUAY sollicite une remise gracieuse sur sa participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 100 €.

Monsieur le Maire ajoute que la commune de Thiberville a perçu 12 655,87 € au titre de la dotation pour l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (par 19 Voix Pour) décide d'accorder la remise gracieuse exceptionnelle à la commune de le PLANQUAY.**

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 19/09/2024

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, Mme  
Hélène RICHARD LECUYER.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. GUY PARIS

